

Communiqué de presse
Saint-Maurice, le 5 juin 2026

Le Pr John Newton nommé président du conseil scientifique de Santé publique France

La gouvernance de Santé publique France repose sur des principes fondateurs d'excellence scientifique, d'ouverture, de dialogue et d'éthique, d'expertise collective et de transparence. Trois instances consultatives contribuent à cette gouvernance : le conseil scientifique, le comité d'éthique et de déontologie, le comité d'orientation et de dialogue.

Chargé de veiller à la qualité et à la cohérence de la politique scientifique de l'agence, le conseil scientifique (CS) est composé de 27 membres nommés par la conseil d'administration de Santé publique France.

Le [Pr John Newton](#) est nommé président du conseil scientifique pour la période 2026-2029 par arrêté du Ministre en charge de la Santé et sur proposition de la Directrice Générale de l'agence, après avis du conseil scientifique.

Une composition pluridisciplinaire au service de la stratégie scientifique de Santé publique France

Les membres du CS ont tous une expérience reconnue sur le plan international en santé publique (surveillance, prévention et promotion de la santé, préparation à la réponse aux crises sanitaires), en sciences humaines et sociales (sociologie, économie de la santé, politiques publiques et management de la santé), en écologie, et en santé mondiale.

Par sa composition, le conseil scientifique apporte sa vision des grands enjeux de santé publique auxquels l'agence doit répondre dans un contexte européen et mondial en constante évolution.

Pour consulter la liste des membres du conseil scientifique et leurs profils, [cliquez ici](#).

Le conseil scientifique : un appui essentiel à la réalisation des missions de Santé publique France

Par ses travaux, avis et recommandations, le CS contribue à éclairer la stratégie scientifique de Santé publique France. Il accompagne l'agence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de santé publique.

Le CS a pour mission de donner un avis sur les orientations de recherche, d'expertise et d'études de l'agence ainsi que sur sa politique de partenariat scientifique et de programmation :

1. Assister la direction de l'agence dans l'élaboration de procédures d'appels à projets ;
2. Valider et superviser le processus d'évaluation de l'activité scientifique de l'agence, et émettre, sur la base des résultats obtenus, des recommandations à la direction ;
3. Donner un avis sur la nécessité de constituer des comités d'experts ;
4. Assister l'agence dans sa mission de contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationale et européenne de santé publique.

Il peut, de sa propre initiative, formuler des observations et recommandations sur toute question scientifique et technique entrant dans le champ de compétence de l'établissement.

Celles-ci sont transmises au directeur général et au président du conseil d'administration.

Il élabore un rapport annuel relatif aux aspects scientifiques et techniques de l'activité de l'agence. Ce rapport est transmis au conseil d'administration et à la direction générale de la santé.

Au cours du mandat précédent (2021-2025), le conseil scientifique a contribué à l'actualisation de la stratégie de Santé publique France en matière de prévention des dommages liés à l'alcool ; à l'amélioration de sa communication auprès des publics ; au renforcement de ses travaux de production d'indicateurs de santé sur le fardeau des maladies et leurs facteurs de risque ; au développement de ses activités dans le domaine des inégalités sociales et territoriales de santé.

« Bien plus qu'une instance consultative, le conseil scientifique de Santé publique France est un partenaire indispensable à notre mission. Grâce à son expertise pluridisciplinaire, il évalue la stratégie scientifique de l'agence et

porte un regard prospectif et international sur nos travaux. Son implication au service de la santé publique renforce notre capacité à anticiper, innover et protéger la santé de tous.

Merci au professeur John Newton pour son engagement renouvelé à la présidence du CS. »

Dr Caroline Semaille, Directrice générale de Santé publique France

CONTACT PRESSE

presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie CHAMPION : 01 41 79 67 48 - Camille LE HYARIC : 01 41 79 68 64 - Marie DELIBEROS : 01 41 79 69 61